



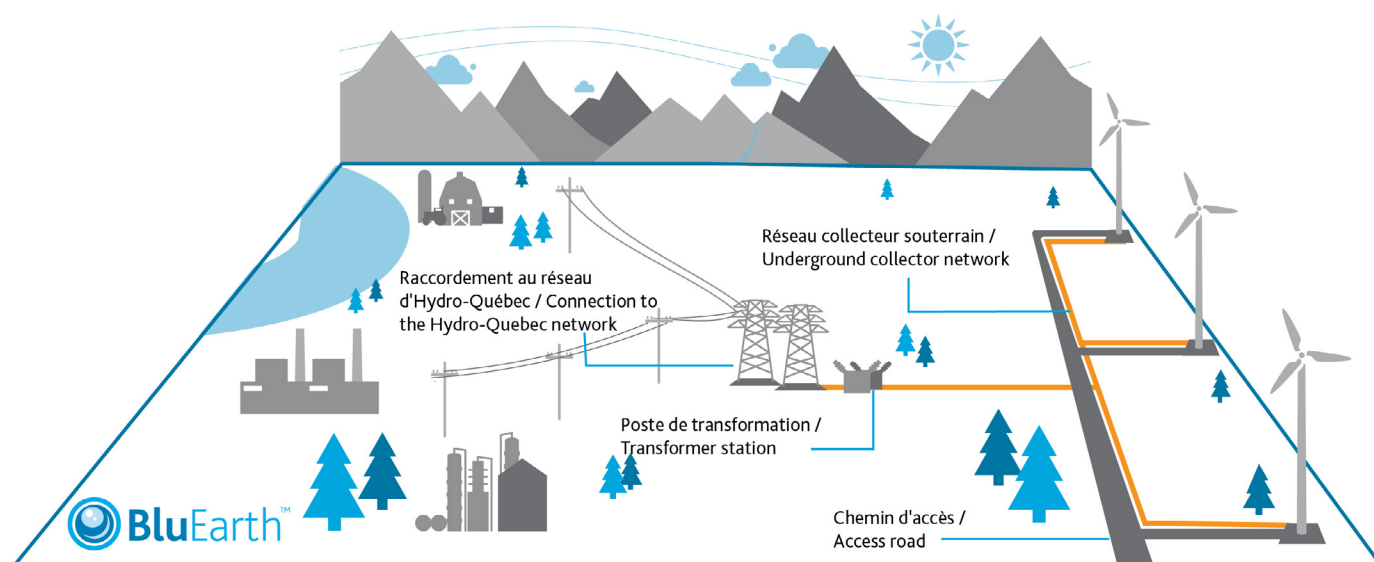
Projet éolien Infrastructure

Que comprend un parc éolien ?

Un projet éolien comprend l'installation et la construction d'éoliennes, d'une sous-station, d'un réseau collecteur souterrain et de chemins d'accès. La construction du projet comprend également des améliorations routières.

- Les éoliennes sont reliées entre elles par un réseau collecteur enfoui de moyenne tension (1,6 m sous terre).
- Le réseau collecteur mène à une sous-station électrique, où la tension de l'électricité est augmentée (haute tension).
- L'électricité produite par le projet est transférée sur le réseau à haute tension.

Éléments d'un parc éolien



About BluEarth

BluEarth Renewables Inc. est un producteur d'énergie indépendant de premier plan qui développe, construit, possède, exploite et acquiert des installations éoliennes, hydroélectriques, solaires et de stockage d'énergie à travers l'Amérique du Nord. Notre portefeuille comprend plus de 740 MWac (bruts) en exploitation, en construction et en pré-construction contractuelle et plus de 7 GW de projets de développement de haute qualité qui sont activement avancés. De plus, nous assurons l'exploitation pour le compte de tiers de plus de 300 MW d'énergie éolienne et solaire en Amérique du Nord.

Visitez notre site web :
éoliennesdessources.com

Courriel : projets@bluearth.ca

Téléphone : 819 866-0056

Quelle superficie occupe une éolienne ?

L'empreinte au sol est inférieure à 0,2 hectare par turbine, une fois que le projet sera opérationnel. Pendant la construction, l'empreinte au sol est plus importante pour permettre l'accès à l'équipement et la livraison des équipements.

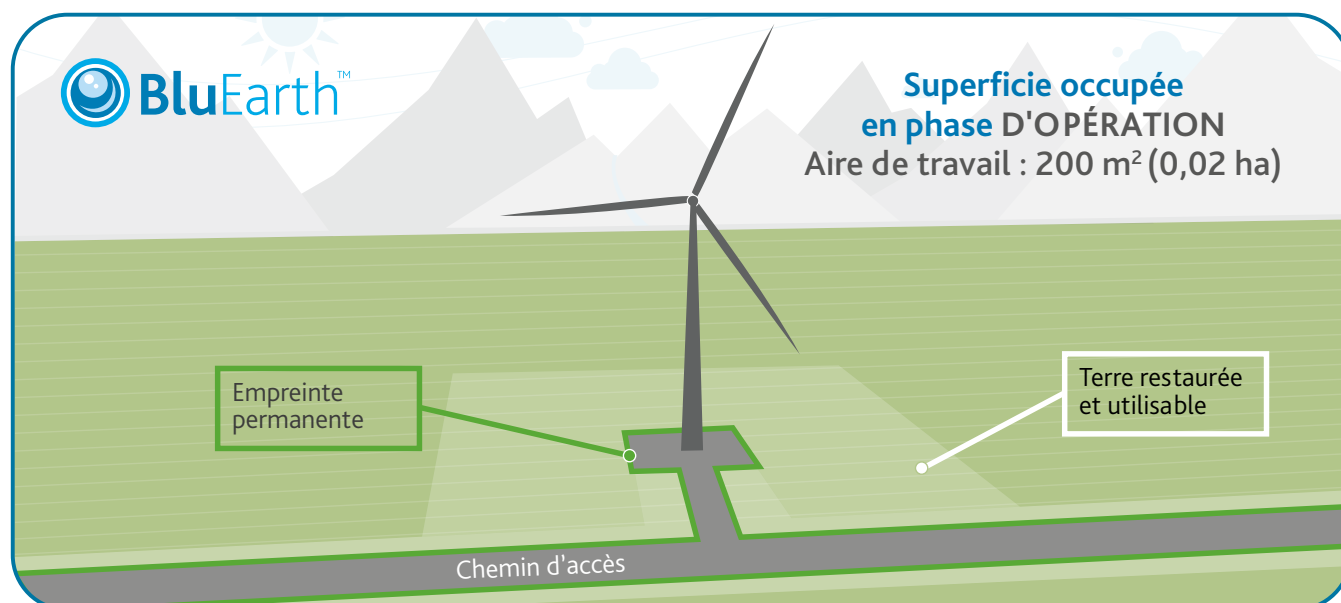
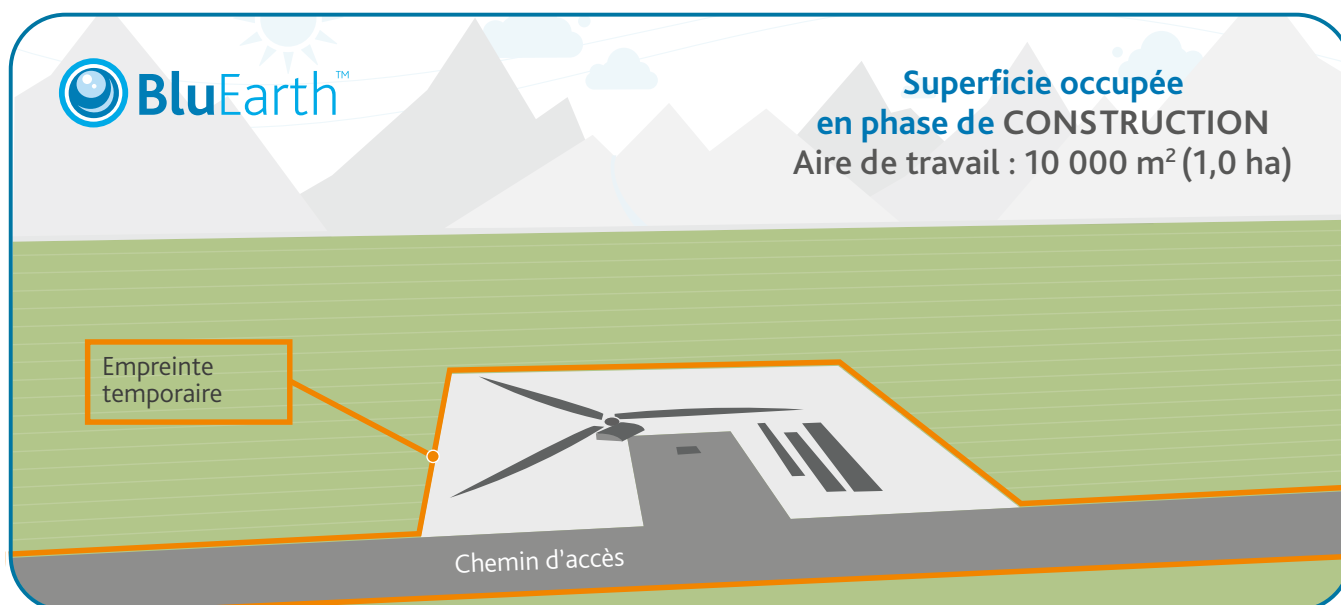
La superficie des terrains sous option pour un projet de 150 MW est comprise entre 3 000 et 3 500 hectares, mais elle englobe la totalité de la zone du projet et la majorité de cette superficie (environ 99,55 %) sera inutilisée.

Phase de construction

- 1 ha par éolienne
- 1,2 ha pour le chemin d'accès (environ 800 à 1 000 mètres de long et 12 mètres de large).
- La zone nécessaire à l'installation de l'éolienne est remise dans son état d'origine à la fin de la période de construction.
- Les propriétaires de terrains sont consultés afin de minimiser l'impact sur leurs activités

Phase d'opération

- 0,02 ha par éolienne
- 0,6 ha pour le chemin d'accès (environ 800 à 1 000 mètres de long et 6 mètres de large)
- 95 % de la zone autour de l'éolienne est remise en culture.
- L'entretien des routes est la responsabilité du développeur du projet.



Quel est l'impact des éoliennes sur l'agriculture ?

Les éoliennes n'occupent qu'une petite partie des terres sur lesquelles elles sont implantées, de sorte qu'elles fonctionnent en harmonie avec les utilisations existantes et déjà établies de celles-ci. Dans les zones rurales, l'agriculture et l'élevage se poursuivent sans être perturbés et les cultures peuvent être récoltées jusqu'à la base de l'éolienne. Au Québec, les projets éoliens sont développés en conformité avec le Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier, développé par l'UPA et Hydro-Québec. Il a été élaboré dans le but de minimiser les impacts sur les activités agricoles et forestières. La localisation des infrastructures serait déterminée en collaboration avec les propriétaires de terres et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

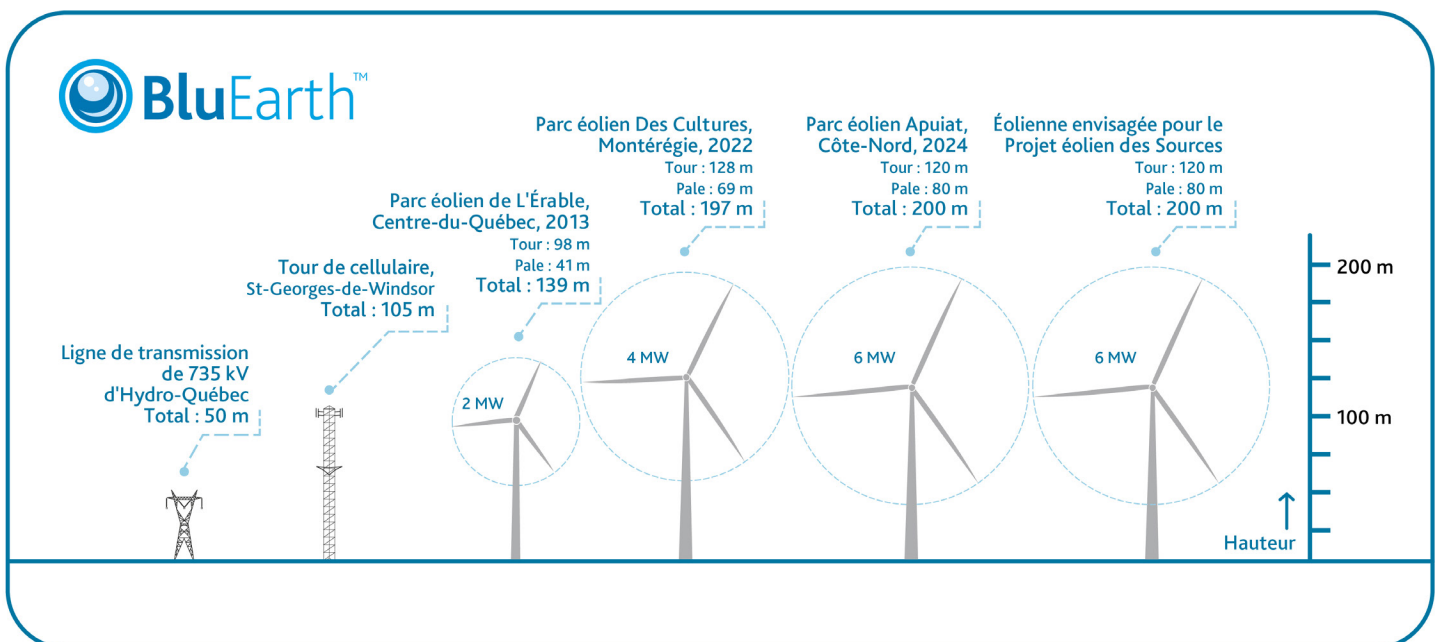
Les meilleures pratiques seraient utilisées :

- Utiliser les chemins agricoles existants.
- Positionner les éoliennes sur les terres dont le potentiel agricole et forestier est plus faible.
- Protéger les terres cultivables de bon potentiel, les érablières, les plantations, les forêts sous aménagement et les autres boisés à haute valeur de conservation.
- Positionner les éoliennes en bordure de lot ou près d'un boisé, lorsque possible.
- Respecter le plus possible l'orientation des lots.
- Assurer le bon fonctionnement du drainage.
- Faciliter la remise en production agricole ou le reboisement des surfaces utilisées pour la construction.

Quelle serait la dimension des éoliennes ?

Le modèle exact des éoliennes serait déterminé après la signature d'un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec. Cependant, à l'heure actuelle, il est estimé que la hauteur de la tour d'éolienne serait d'environ 120 mètres. En ajoutant la pale en position verticale, la hauteur pourrait atteindre approximativement 200 mètres. Chaque éolienne pourrait produire environ 6 MW.

À des fins de comparaison, l'image ci-dessous montre la hauteur des éoliennes présentes au Québec ainsi que la hauteur d'autres bâtiments ou structures.



À quelle distance se trouveraient les éoliennes des habitations et bâtiments ?

La réglementation actuelle prévoit une distance minimale de 500 mètres entre la base d'une éolienne et une résidence ou un bâtiment dans la MRC des Sources et 600 mètres dans la municipalité de Wotton. La réglementation prévoit également une distance de 1 000 mètres du périmètre urbain. De plus, les éoliennes seraient implantées de manière à respecter les limites de bruit du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ce qui signifie qu'elles pourraient nécessiter d'être situées à une distance supérieure à 500 ou 600 mètres des résidences.